

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2023-57 du Comité syndical du vendredi 15 décembre 2023

**POURSUITE DE LA DEMARCHE EXPOPHYTO, NOUVELLE PHASE DES « SEMINAIRES DE  
RENCONTRE ACTIVES THEMATIQUES »**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 décembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 4 décembre 2023.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO NEGRIER, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON, Nicole MORERE, Véronique NEIL représentée par Martine BONNET, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO représenté par Patrick JAURES, Claire VAN DER HORST. |
| Etait présente                                            | Françoise OLIVIER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Absents ou excusés :                                      | Julie GARCIN SAUDO, Yvan GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** le Contrat Local de Santé 2019-2023, approuvé par la délibération n°2019-15 du Comité syndical du 24 mai 2019 et signé par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé Occitanie le 12 juin 2019,

**Vu** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, donnant lieu à la création des projets alimentaires territoriaux (PAT), définissant et favorisant la mise en œuvre concrète de la transition agroécologique,

**Vu** la notification d'attribution de la reconnaissance ministérielle du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Sydel du Pays Cœur d'Hérault obtenue en mars 2021 l'autorisant à faire usage de la marque collective « projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »,

**Considérant** que, dans le cadre du Contrat Local de Santé signé en 2019 par l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Pays Cœur d'Hérault, et plus particulièrement au sein de son axe « Santé environnementale », le territoire s'est engagé dans une démarche destinée à agir localement pour réduire l'exposition des personnes aux pesticides,

**Considérant** qu'en 2019, le Cœur d'Hérault a été intégré au projet expérimental « Expophyto », porté par la DRAAF Occitanie, en partenariat avec l'ARS Occitanie, et que, dans ce cadre, en 2020, l'Association Patrimoniale Internationale (API) a été mandatée pour la conduite d'un audit patrimonial, auprès de trente acteurs locaux issus de champs divers (collectivités, milieux médical et de la recherche, riverains, associations...), dans l'optique de faciliter l'émergence d'une stratégie territoriale,

En lien avec la Commission « santé » du Cœur d'Hérault et dans le cadre du plan Ecophyto II+, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – Occitanie (DRAAF- Occitanie), associée à l'Agence Régionale de Santé Occitanie, a donc mené une démarche destinée à mieux comprendre comment agir localement pour réduire l'exposition des personnes aux pesticides,

**Considérant** qu'en 2022, suite à l'identification d'éléments de vision partageables lors des audits, la DRAAF Occitanie et le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault ont poursuivi le projet avec la procédure « des séminaires de rencontre active » par famille d'acteurs, et que, dans ce cadre, l'Institut des Stratégies Emergentes (ISE), dans le cadre d'un projet porté par l'Association Patrimoniale Internationale (API) a été mandaté pour coordonner ces séminaires auprès de trois familles d'acteurs (élus, agriculteurs et acteurs de la vie quotidienne),

**Considérant** que le SYDEL s'est engagé auprès de la DRAAF pour poursuivre ce projet en 2023, dans le cadre de l'organisation de la nouvelle phase dite « des séminaires de rencontre active thématiques »,

**Considérant** que les acteurs de cette précédente phase se sont accordés sur le souhait de poursuivre leurs travaux en approfondissant tout ou partie des cinq thématiques ci-contre :

- Thème 1. Recherche, connaissance, échange de pratiques.
- Thème 2. Gouvernance, interfaces et dynamiques territoriales.
- Thème 3. Expérimentations territoriales et partenariats.
- Thème 4. Faciliter la rencontre, remettre l'agriculture au cœur des villages et maison des vignerons.
- Thème 5. Portage territorial de l'Agriculture, label Cœur d'Hérault et transmission/installation.

**Considérant** que l'Institut des Stratégies Emergentes (ISE), dans le cadre d'un projet accompagné par l'Association Patrimoine Internationales (API) a été mandaté pour poursuivre le projet « Expophyto » en coordonnant la nouvelle phase des « séminaires de rencontre actives thématiques »,

**Considérant**, l'appel à projet de l'Etat portant sur la consolidation des PAT (mesure 13, volet B) dans le cadre du Plan de Relance, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2021,

**Considérant** la notification de la décision de financement N°2362D0018 de l'ADEME en date du 05 Octobre 2023, pour le projet: « Expophyto - Recherche des conditions et moyens d'une réduction de l'exposition aux pesticides dans le Pays Cœur d'Hérault » dans le cadre de l'appel à projets Aide à l'action des collectivités territoriales (AACT) en faveur de la qualité de l'air, attribuant une aide financière de 46 569.31 € au Pays Cœur d'Hérault,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2023,

#### Plan de financement prévisionnel

| Dépenses                                          |                   | Financements             |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| Libellé                                           | Montant TTC       | Origines                 | Montant (en €)    |
| Participation au financement de l'opérateur (ISE) | 50 514.00€        | Plan de relance (acquis) | 12 000.00€        |
| Communication                                     | 8 000.00€         | AAP ADEME                | 46 569.31€        |
| Frais de réception                                | 900.00€           | Fonds propres Sydel      | 8 344.69€         |
| Personnel Sydel                                   | 7 500.00€         |                          |                   |
|                                                   |                   |                          |                   |
| <b>Total</b>                                      | <b>66 914.00€</b> | <b>Total</b>             | <b>66 914.00€</b> |

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'approuver** la poursuite de l'action de concertation « Expophyto » autour de la réduction de l'exposition des personnes aux produits phytosanitaires.
- ✓ **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**Saint André de Sangonis, le 15 décembre 2023**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 15 décembre 2023**

**Le Président du Syndicat**



**Publiée le 19 décembre 2023**  
**Transmise le 19 décembre 2023**